

DELIBERATION N° 2005/10-06 - ESPACE CHAUDEAU : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 26 septembre 2005, portant sur les modalités de dépôt des listes en vue de la désignation des membres de la commission de délégation de service public.

Il précise que, conformément à l'article D 1411.3, les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, contenant dans un premier temps les candidatures puis les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégués d'un service public local, sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les membres de l'Assemblée sont invités à procéder au vote à bulletin secret.

Après avoir désigné :

M. CLAUDOTTE en qualité de scrutateur pour la liste L.U.D.R.E.S. Dynamique,
Mme THIRIET en qualité de scrutateur pour la liste Ludres Autrement,
M. SAUTROT en qualité de scrutateur pour la liste Ludres Notre Ville,

Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote désignant 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Ont obtenu :

L.U.D.R.E.S. Dynamique : 21 voix
Ludres Autrement..... : 5 voix

Conformément à la réglementation relative à la représentation proportionnelle, sont élus délégués titulaires :

M. Jean-Daniel KIELISZEK
M. Pierre BOILEAU
M. Xavier DUSSAULX
M. Jean-Pierre ORIOL
M. Marc NOEL.

Sont élus délégués suppléants :

M. Pierre REINSTADLER
M. Joël LAMY
M. Pierre CLAUDOTTE
Mme Chantal MARTIN
Mme Evelyne BERTRAND.